



## des pharmacies et des laboratoires de biologie médicale

FÉDÉRATION NATIONALE **CGT** DES INDUSTRIES CHIMIQUES

### Sommaire

#### OFFICINES

ACTUALITÉS DE LA BRANCHE  
page 2



#### LBM

IL EST NÉ LE DIVIN ACCORD  
page 3

QUAND LES PATRONS  
GAGNENT UNE BATAILLE  
SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE  
page 4

#### ACTU

PROJET DE LOI CPF: LES  
SALARIÉS VONT DEVOIR  
PASSER À LA CAISSE  
page 5



#### ACTU

RETRAITE: CONSÉQUENCE DU  
REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART  
page 7

DÉCLARATION DE 3  
FÉDÉRATIONS CGT  
page 8



FINANCEMENT:  
LA RETRAITE À 60 ANS,  
C'EST POSSIBLE  
pages 9 et 10

### ÉDITORIAL

## MOBILISATIONS DE TOUTES ET TOUS, PARTOUT!

**L**e gouvernement a enfin dévoilé sa réforme du système de retraite. On pouvait s'en douter, mais ça se vérifie : ils continuent la guerre contre le monde du travail.

Décalage de l'âge légal de départ, qui imposerait 2 ans de plus de travail pour tous, augmentation de la durée de cotisation qui va encore précariser un peu plus des millions de retraités qui n'auront pas une carrière complète, siphonage de la caisse d'indemnisation des maladies professionnelles et des accidents de travail pour compenser l'augmentation des cotisations retraite imposée aux entreprises (pour qui ça ne coûtera donc pas 1 centime), dégradation des conditions de départ des travailleuses et travailleurs en invalidité ou en carrière longue ...

**Tous les aspects de cette réforme sont néfastes pour les salariés, et une fois de plus, les profits des entreprises sont épargnés.**

On l'a dit, écrit et répété, l'allongement de la durée du travail est extrêmement préjudiciable à la santé, à l'espérance de vie des travailleuses et des travailleurs.

Ne serait-ce que pour cette unique raison, la mobilisation de toutes et tous est indispensable pour faire reculer le gouvernement.

**Mais pour le système de retraite, la CGT porte un projet de progrès social qui, à l'inverse de celui proposé aujourd'hui, améliorerait la vie et la santé:**

- **Retour à la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour travaux pénibles.**
- **Départ en retraite après 37,5 années de cotisation.**
- **Niveau de pension égal à 75 % du dernier revenu avec un minimum de 2 000 euros brut.**

**Voilà les principales revendications que nous devons toutes et tous porter lors des prochaines journées de mobilisation.**

**Donc jusqu'au retrait de la loi, soyons nombreuses et nombreux à exprimer notre rejet catégorique de la régression sociale que le gouvernement veut nous imposer et réclamons une vraie réforme de progrès !**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
ET DANS LA RUE POUR  
UNE RETRAITE DIGNE. ■**



## OFFICINES

# ACTUALITÉ DE LA BRANCHE

**L**a dernière réunion de la CPPNI de la branche des Officines de Pharmacie, qui s'est tenue le 16 janvier 2023, a été une nouvelle fois l'occasion pour les organisations patronales et certaines organisations syndicales de salariés de s'illustrer dans leur volonté de ne pas permettre à la CPPNI de jouer son rôle.

En effet la bande des 4 en refusant de maintenir un accord de recommandation et en signant des textes de « référencement », a entériné le transfert du contrôle du régime de prévoyance vers les assureurs. Les représentants du personnel n'auront plus du tout la main sur la gestion du régime couvrant, la santé, les arrêts de travail et les périodes d'invalidité.

Ce sont les assureurs qui décideront de tout, aussi bien des évolutions de prestations que des évolutions de cotisations. La facture risque d'être douloureuse pour les salariés. À l'instar des pensions d'invalidité qui, chez Klesia ne sont pas calculées correctement et font perdre plusieurs milliers d'euros chaque année aux salariés concernés.

**KLESIA LE SAIT, MAIS NE VEUT SURTOUT PAS RECTIFIER SES ERREURS, « TROP COUTEUX » SELON EUX !**

Voilà comment va être géré à l'avenir le régime dans son ensemble. Les salariés seront, sans aucun doute, les grands perdants.

**Cette réunion de la CPPNI était également consacrée aux augmentations de salaires pour 2023.**

La situation, nous la connaissons tous. L'inflation ne ralentit pas. Les denrées alimentaires et autres produits de première nécessité ont vu leurs prix augmenter entre 15 et 20 % en 2022. Pour l'énergie on est à 30 % au moins.

Face à cela, les évolutions du SMIC n'ont été que de 10 % sur deux ans (2021/2022). Et les salaires de la branche n'ont progressé que de 6 % sur ces deux années.  
Résultat : encore 15 coefficients en dessous du SMIC.

On sait également que l'inflation va continuer à être élevée sur 2023.

Face à tous ces constats la proposition des organisations patronales est plus que ridicule : 1,8 % !!!! **C'EST IGNOBLE !**

Et certaines organisations syndicales réfléchissent à signer ! **UNE HONTE.**

**LA CGT A, ELLE, PROPOSÉ DE VRAIES REVALORISATIONS DE SALAIRES POUR L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES :**

- Un salaire minimum au coefficient 100 (premier coefficient de la grille) à 2 000 €.
- Un salaire maximum au coefficient 800 de 10 000 €.
- Une valeur du point à 11,4 €.
- Et un calcul du salaire minimum de chaque coefficient selon la formule suivante :  
salaire mini = 2 000 + (D x 11,4).  
D étant le nombre de points entre le coefficient 100 et le coefficient concerné.  
Ce qui donnerait par exemple pour un coefficient 240, un salaire minimum de : 3 596 € brut.

**LA CGT ADONC EXIGÉ L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION POUR UNE REFONTE DE LA GRILLE SELON CE PRINCIPE. —**



# Laboratoires extrahospitaliers:

## Il est né le divin accord !

**A**près plusieurs séances de négociation infructueuses, la CPPNI des Laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers a accouché, ce 14 décembre 2022, d'un accord relatif aux salaires minima applicables dans la branche. Les parents se portent bien, à part le SDBIO qui trouve cet accord trop généreux et la FNIC-CGT qui le trouve trop timide.

En effet, les pourcentages de hausse des minima proposés sont des trompe-l'œil.

Depuis août 2022, les six premiers coefficients de la grille sont déjà au SMIC obligatoire. La hausse véritable des salaires pour eux se situera entre 0,35 % et 1,25 %, ce qui est insignifiant.

- **Les coefficients jusqu'au 290 se verront gratifiés d'un peu moins de 3 % d'augmentation. Mais... N'oublions pas que pendant ce temps-là, les prix poursuivent leur course endiablée : sur un an glissant, les huiles alimentaires ont augmenté de 60 %, les pâtes de 20 %, le beurre de 17 %, les œufs de 13 % (source: INSEE). Sans présumer en rien de ce que réserve le courant de l'année.**

Et déjà, 2023 annonce la couleur avec une hausse annoncée du prix de l'électricité et du gaz de 15 % et au minimum 20 centimes de plus sur les carburants. Si on retient le consensus général d'une inflation de 6,2 %, une hausse de salaire de 3 % se traduit par une perte de pouvoir d'achat de 3,2 % !

Se rendre sur son lieu de travail devient, pour beaucoup de nos collègues, de plus en plus coûteux et l'augmentation ne couvre même pas le montant des dépenses contraintes, qui ne cessent d'augmenter.

- **Les coefficients 300 à 350, généreusement gratifiés de 1,05 %, pourront désormais se vanter de perdre 5 % de pouvoir d'achat !**

Vous voyez mieux pourquoi la FNIC-CGT se refuse à cautionner une telle régression salariale ?

Dans le même temps, et malgré leurs mouvements de protestation et gesticulations des dernières semaines, les chiffres d'affaires, les bénéfices, et les marges des laboratoires n'auront jamais été aussi confortables. Pas d'inquiétude, les fêtes de fin d'année de ce patronat de grand chemin ont été joyeuses, avec ou sans la baisse du B, avec ou sans la restitution des 250 millions pour 2023.

**Un coup d'œil sur les deux dernières années doit suffire à lever toute inquiétude sur la rentabilité de ce secteur. Les profits sont énormes, et la part reversée aux salariés insignifiante.**

**La branche connaît une hausse de chiffre d'affaires de 34 % entre 2020 et 2021 pour un montant de 10 milliards d'euros... (après une hausse de 35 % entre 2019 et 2020 !)**

Le tout avec un nombre de structures en baisse de 12 % entre 2020 et 2021 (après une baisse de 8,5 % entre 2019 et 2020). Le gâteau est plus gros, et les convives moins nombreux. Les parts sont donc plus conséquentes. Sauf pour les salariés, qui eux continuent à se partager les miettes du gros gâteau. Et qui se partagent aussi plus de travail, puisque la « consommation » de biologie médicale hors tests PCR a augmenté de 9,5 % entre 2020 et 2021.

**Les organisations signataires se sont donc entendues pour nous offrir un accord qui acte dans le marbre une nouvelle année de régression sociale pour les salariés. Année ou partie d'année puisque cet accord doit être étendu avant d'être appliqué aux non adhérents des syndicats patronaux signataires. ■**



## LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRAHOSPITALIERS

# Actualité revendicative: Quand les patrons gagnent une bataille contre la Sécurité sociale

**L**e 10 janvier 2023, l'Alliance de la Biologie Médicale (ABM), qui regroupe les 4 organisations syndicales patronales de biologistes et les grands groupes de biologie, a annoncé avoir trouvé un accord avec le gouvernement pour 2023 sur la baisse de financement par la Sécurité sociale des actes de biologie médicale, à savoir :

- Une baisse de 250 millions de l'enveloppe pour 2023.
- Une baisse de 1 centime du B.
- Ouverture d'une négociation triennale pour 2024/2026.

Pour peser sur les négociations, nos employeurs ont menacé de la suppression de 10 000 emplois, mais qu'en est-il réellement ?

Si l'on reprend les chiffres du rapport de branche pour l'exercice 2021 (chiffres non CGT), le chiffre d'affaires est de 10 milliards, financés à 94 %, pour l'essentiel par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, donc les cotisations des assurés.

**Réduire de 250 millions ne correspond donc qu'à moins de 3 % du chiffre d'affaires, alors que celui-ci a augmenté de 34 % en 2021, après une augmentation de 35 % déjà en 2020.**

Rappelons les chiffres de l'ABM, qui avouait une progression de la rentabilité des laboratoires de 33 % en 2020, passant de 12 à 16 %, et combien, en 2021, vu la progression du chiffre d'affaires ?

Concernant l'effectif, 52 219 salariés au 31 décembre 2021 : suivant le même rapport 14 % sont des CDD embauchés pour répondre à la pandémie de COVID soit près de 7 500 !

**CES EMPLOIS SONT DONC DESTINÉS À ÊTRE SUPPRIMÉS SANS LIEN AVEC LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.**

Et même chose concernant le nombre de laboratoires et le soi-disant risque de désertification. En 2021, malgré une hausse des sites de 1,2 %, il y a eu une baisse de 12 % du nombre de laboratoires (374 en 2021, source INSEE).

**CETTE BAISSÉ DU NOMBRE DE LABORATOIRES EST LA CONSÉQUENCE DE LA POLITIQUE ENGAGÉE DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 VISANT AU RACHAT DE LABOS PAR DES GROUPES FINANCIERS TELS QUE CERBA, INOVIE, SYNLAB, BIOGROUP, EUROFINIS OU UNILABS.**

Ces groupes, détenus par des fonds de pensions étrangers, détiendraient aujourd'hui 75 % de la biologie médicale extrahospitalière, alors qu'ils n'en détenaient que 16 % en 2010. **À ce rythme, dans quelques années, ce sera une financiarisation intégrale d'une discipline médicale, hors laboratoires hospitaliers.**

Mais pour le monde de la finance, c'est toute la protection sociale qui est en ligne de mire. Depuis quelques années, cette stratégie mise en place dans les labos privés commence à s'appliquer dans les officines de pharmacie où on voit apparaître des concentrations par des rachats de pharmacies.

**Pour contrer l'appétit vorace des financiers et des actionnaires, la seule solution est la mise en place d'un Pôle public de santé intégrant la biologie médicale.**

**NOS COTISATIONS SOCIALES NE DOIVENT PAS SERVIR À GAVER DES ACTIONNAIRES. —**

# PROJET DE LOI CPF : LES SALARIÉS VONT DEVOIR PASSER À LA CAISSE

**L**e gouvernement a eu une nouvelle fois recours au 49.3 pour faire adopter le projet de loi de finances pour 2023, le 11 décembre, à l'Assemblée nationale.

Non content de bafouer la démocratie en empêchant les députés de débattre sur les mesures à adopter, il a instauré, en dernière minute, un reste à charge pour les salariés qui souhaitent utiliser leur compte personnel de formation en vue de suivre une formation.

Jusqu'à maintenant le CPF était utilisable par tout salarié tout au long de sa vie professionnelle afin de financer une formation certifiante. Pour cela, le CPF était alimenté en principe à hauteur de 500 euros par an, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros (art. R. 6323-1 CT).

## UNE PARTICIPATION PROPORTIONNELLE OU FORFAITAIRE.

Le texte inclus dans l'article 49 du projet de loi indique que la participation du titulaire « peut être proportionnelle au coût de la formation dans la limite d'un plafond ou fixée à une somme forfaitaire ». Elle serait demandée à tous les salariés en vue de financer une action de formation, une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou un bilan de compétences. (art. L. 6323-4 CT modifié).

Ce reste à charge ne concernera pas les demandeurs d'emploi, ni les salariés qui parviennent à co-construire un projet de formation avec leur entreprise, soit par accord d'entreprise ou individuellement. Dans ce cas, ces derniers recevront un abondement de leur entreprise.

Les modalités de mise en œuvre seront précisées par décret en Conseil d'Etat, que ce soit pour le « taux de participation », les « conditions de sa possible prise en charge par un tiers » ou encore le « niveau minimal d'abondement par l'employeur ».

## UNE SÉRIE DE MESURES POUR LIMITER LES DÉRIVES DU CPF.

Selon le gouvernement, le compte personnel de formation a généré cinq millions d'inscriptions. Mais cela a aussi un coût : 6,7 milliards d'euros engagés par la Caisse des dépôts et consignations, organisme gestionnaire du CPF. C'en est trop pour les tenants du Capital qui estiment que ces dépenses ne devraient pas exister.

Aussi le gouvernement entend-il réguler l'utilisation du dispositif imposant aux Français de mettre la main au portefeuille tout en s'assurant que « les formations s'inscrivent dans un projet professionnel solide ».

## SEPT FRANÇAIS SUR 10 OPPOSÉS À UN RESTE À CHARGE.

Il n'en reste pas moins que le CPF est un droit. Instaurer un reste à charge est une atteinte à ce droit.

69 % des Français sondés se disent opposés à la systématisation d'un reste à charge pour le bénéficiaire, dans le cadre de la mobilisation de son CPF, selon un sondage Ipsos publié le 8 décembre 2022 par Wall Street English. Cette opposition est encore plus forte pour les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac (74 %).

**Ce texte de loi est une atteinte supplémentaire à la formation professionnelle continue. Une entrave de plus à la liberté de choix des salariés sur leur évolution professionnelle.**

**Tout est fait, pour que le choix des formations soit contraint et validé par les patrons, qui n'ont de cesse de vouloir des gens formés aux besoins des entreprises et non des gens qui choisissent leur orientation professionnelle. ■**

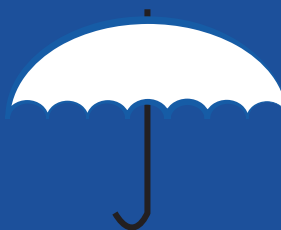
# Engagés à vos côtés



**Santé**



**Solidarité**



**Prévoyance**



apgis

APGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale  
sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.  
SIREN N°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex

**apgis.com**

# REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE EST NÉFASTE POUR LES SALARIÉS.

**UNE NOUVELLE FOIS LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A RAPPELÉ SA VOLONTÉ DE REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE.**

## Reporter l'âge de départ c'est :

- **Allonger une période où beaucoup de travailleurs ne sont plus en activité** (environ 20 % entre 58 et 62 ans actuellement) et qui constitue un « sas de précarité » ou un allongement des « périodes de précarité » avant la retraite.
- **Augmenter le chômage, la maladie, l'invalidité...** et les besoins en financement qui vont se déplacer (pour 1 € en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques).
- **Augmenter le risque que les futurs retraités prennent leur retraite en mauvaise santé.** En effet, travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions a un impact exponentiel sur la santé des travailleurs et futurs retraités.
- **Réduire le rôle social fondamental que les retraités jouent** à tous les niveaux de la société : associatif, famille, vie de quartier... Ce n'est pas parce qu'ils ne produisent plus qu'ils ne sont plus utiles.
- **Priver les travailleurs d'un juste retour en tant que producteurs de richesses du pays.**

## Focaliser le débat sur l'âge de départ c'est :

- **Occulter la question des taux de remplacement** (silence quasi général), y compris du COR (pas de projection sur le long terme pour les ICTAM).
- **Occulter la question de l'accroissement des ressources affectées aux retraites.**

**Le logiciel social-démocrate et libéral persiste : imposer la répartition à cotisations définies.**

## Face à ce nouveau recul, revendiquons :

- **La revalorisation immédiate des pensions de 10 %** pour apurer les pertes de ces dernières années et les indexer sur les salaires et non sur les prix, avec une pension minimum égale au SMIC revendiqué (2 000 € brut).
- **La mise en place d'un cadre de référence** englobant régime général et retraites complémentaires et la garantie pour chaque salarié d'une retraite à taux plein à 60 ans.
- **L'obtention de la retraite à taux plein après 37,5 ans de cotisation**, incluant les années d'études et périodes d'inactivité forcée, pour un montant global garanti de 75 % du salaire de référence. Cela suppose un retour à 150 trimestres de validation et aux 10 meilleures années d'activité.
- **La retraite à 55 ans pour travaux pénibles** et une anticipation d'un trimestre par année de pénibilité pour ceux qui n'auraient été exposés que partiellement durant leur carrière.
- **L'intégration à terme des retraites complémentaires dans la Sécurité sociale**, pour aller vers un régime unique et les mêmes droits pour tous prenant en compte les spécificités professionnelles (pénibilité, travail posté, exposition aux produits à risque, etc.).

## CES REVENDICATIONS PEUVENT ÊTRE OBTENUES PAR :

- **L'arrêt des exonérations des cotisations sociales.**
- **L'augmentation des salaires (mini 2 000 €/mois).**
- **L'obligation de supprimer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.**
- **L'interdiction des licenciements et des embauches massives par la mise en place des 32 heures.**
- **L'augmentation sans modulation des cotisations patronales de retraites, gelées depuis 20 ans.**
- **Le remplacement de la CSG par une cotisation sociale 60 % employeur et 40 % salarié et baser le financement de la retraite exclusivement sur le travail.**
- **La Soumission à cotisation de toute forme de rémunération (participation, intéressement, abondements...).**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ! \_**



Montreuil, le 23 janvier 2023

## **Déclaration des Fédérations Nationales CGT face au projet Macron/Borne !**

Après la réussite de la journée d'actions interprofessionnelles du 19 janvier, **notre Confédération appelle à des initiatives de luttes reconductibles** jusqu'à la prochaine date du 31 janvier, et surtout jusqu'au retrait du projet de loi réformant les retraites.

Par conséquent, nos Fédérations Nationales s'inscrivent pleinement dans cet appel et seront offensives pour mener nos actions de luttes jusqu'au retrait de la réforme des retraites « Macron/Borne ». Ce processus de luttes structuré et coordonné viendra renforcer la mobilisation planifiée et organisée par notre Confédération CGT.

**Elles appellent tous les travailleurs et retraités de leurs champs professionnels à être dans l'action et en grève.**

**Oui cette réforme est aussi injuste qu'injustifiable !**

Les travailleuses et travailleurs, d'aujourd'hui comme de demain, ont besoin d'espoir et de progrès social.

**Oui à une amélioration du régime général des retraites, basée sur les meilleures garanties des régimes pionniers qu'étaient et que sont toujours les régimes spéciaux !  
Oui à une meilleure répartition des richesses pour permettre une harmonisation par le haut du régime général des retraites.**

**Nos Fédérations s'associeront pour multiplier les temps forts de grève et les actions jusqu'au retrait !**

Des moments phares sont d'ores et déjà planifiés dans chacun de nos champs professionnels. Ces actions et ces mobilisations sur les bassins industriels viendront renforcer notre démarche revendicative de lutte !

Nos Fédérations participeront et soutiendront toutes les mobilisations organisées dans les territoires par la CGT.

De plus, les revendications du monde du travail et des mouvements citoyens progressistes ainsi que nos modes et nos temps d'actions seront complémentaires et certainement pas en opposition ! Une chose est sûre : « La rue nous rassemblera ! Notre détermination et notre démarche rassembleuse et offensive nous mèneront à la victoire. »

**Rassemblés et Combattifs, nous gagnerons le retrait du projet !**



# La retraite à 60 ans, après 37,5 années de cotisation, **C'EST POSSIBLE !**

La CGT a des revendications de haut niveau pour la retraite des travailleuses et des travailleurs, ces revendications tiennent compte des financements possibles.



En effet, même le scénario retenu par le gouvernement n'est pas un problème, alors qu'il annonce 12 milliards de « déficit » en 2025 = 4 % des dépenses du système (325 milliards d'€).

Cela correspond à :

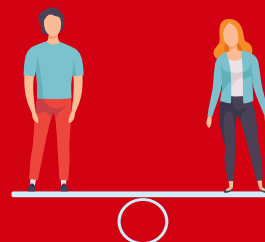
- Une augmentation de 0,8 point de cotisation en 5 ans.
- Une cotisation sur les dividendes avec un taux à 28 % (c'est-à-dire le taux de cotisation retraites sur les salaires).



**Augmenter les recettes par une politique salariale et de l'emploi**

## **ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

⇒ 6,5 MILLIARDS D'EUROS de cotisations retraite.



## **HAUSSE DE L'EMPLOI DE 2,4 %**

- ⇒ 9 MILLIARDS D'EUROS de cotisations sociales dont 4,5 milliards pour les retraites et 7 milliards d'économies pour l'Assurance chômage.
- ⇒ 100 000 EMPLOIS = 800 millions d'euros de cotisations retraite.

## **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC ABAISSEMENT DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE À 60 ANS**

⇒ 12 MILLIARDS D'EUROS d'économies sur l'Assurance chômage, dus à la fin de l'indemnisation des plus de 60 ans et l'accès à l'emploi pour les jeunes.

## **HAUSSE DES SALAIRES DE 5 % DANS LE PRIVÉ**

- ⇒ 18 MILLIARDS D'EUROS de cotisations supplémentaires pour la Sécurité sociale.
- ⇒ 9 MILLIARDS D'EUROS pour la branche retraite.

## **HAUSSE DU POINT D'INDICE DE 5 %**

⇒ 4 MILLIARDS D'EUROS de cotisations retraite.



## ACTU



**Augmenter les cotisations sociales pour stabiliser, à long terme, le système**

### **FIN DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS A MINIMA POUR LE CAC 40**

⇒ **5,5 MILLIARDS D'EUROS** Pour rappel, la Cour des comptes chiffre l'ensemble des « niches sociales » à 90 milliards d'€ par an.

### **SURCOTISATION DES EMPLOIS PRÉCAIRES (CDD, INTÉRIM) D'UN POINT**

⇒ **1 MILLIARD D'EUROS**

### **DÉPLAFONNEMENT DES COTISATIONS POUR LES SALAIRES AU-DESSUS DE 27 500 € PAR MOIS** (8 plafonds de la Sécurité sociale)

⇒ **1 MILLIARD D'EUROS**

### **AUGMENTER L'ASSIETTE DES REVENUS SOUMIS À COTISATIONS SALARIÉS ET EMPLOYEURS** (intéressement, participation, épargne salariale, épargne retraite)

⇒ **10 MILLIARDS D'EUROS** de cotisations, que l'on pourrait principalement affecter aux retraites.

**À LONG TERME, AUGMENTER LE TAUX DE COTISATION SOCIALE** (tout en augmentant les salaires) en fonction des prévisions démographiques.



### **Mettre le Capital à contribution**



### **ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE AUX DIVIDENDES VERSÉS PAR LE CAC40**

⇒ **14 MILLIARDS D'EUROS** avec un taux à 28 %. Nous ne pouvons chiffrer cela que pour le CAC40, étant donné l'opacité de ces chiffres pour le reste de l'économie, mais ce sont bien tous les dividendes qui doivent être soumis à cotisations. Le chiffre de 14 milliards est donc sous-évalué.

### **SOUMETTRE LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES À LA COTISATION POUR LES RETRAITES**

⇒ **500 MILLIONS D'EUROS**

## **Des propositions réalistes**

·Au total, nos propositions rapporteraient une somme de l'ordre de 70 milliards d'€ par an pour la protection sociale : de quoi largement stabiliser notre système de retraite.

·Un retour au partage de la valeur ajoutée de 1982 (part du travail de 73,5 % contre 66,5 % aujourd'hui) **représenterait aujourd'hui un transfert du Capital au Travail de 85 milliards d'€.**

## **LE PROJET DE LA CGT EST DONC LARGEMENT RÉALISABLE.**

**Il a été mis en place alors que la France était détruite par des années de guerre et aujourd'hui il ne serait plus viable ?**



Pour le préserver et l'améliorer, il faut un soulèvement massif de la population, des travailleuses et des travailleurs, des retraitées et retraités, des chômeuses et des chômeurs, des étudiantes et étudiants. Il faut imposer un projet de société en rupture avec la société capitaliste dans laquelle nous vivons.



# **TERMINATORE**

**REVIENT**

**ET ELLE EST PLUS DÉTERMINÉE QUE JAMAIS**

**49.3**  
  
  
**49.3**



**EXTERMINATION  
DE LA DÉMOCRATIE  
À COUP DE 49.3**





## VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

### **KLESIA Pro Social, c'est quoi ?**

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

### **Comment y accéder ?**

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiapro-social.fr/>**

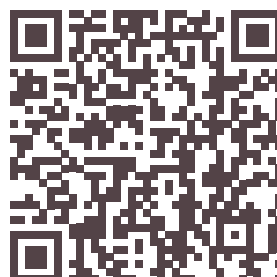
Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

**Télécharger dès à présent  
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : [assistance.KPS@klesia.fr](mailto:assistance.KPS@klesia.fr)